

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 27 - 29 mai 1997

RESSOURCES ET QUESTIONS FINANCIÈRES

**Point 4 c) de l'ordre du
jour**

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/97/4-C

29 avril 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS AU PAM POUR 1999-2000

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Le fonctionnaire du PAM chargé du présent document est le suivant:

Directeur, RE M. Gnocchi tel.: 5228-2009

Chargé des ressources: K. Manente tel.: 5228-2339

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif présente ci-après l'objectif de contributions aux activités de développement du PAM pour l'exercice biennal 1999-2000 qu'elle recommande au Conseil d'administration pour approbation. Ces ressources doivent servir à financer l'aide du PAM aux activités de développement déjà approuvées ou en cours d'élaboration.
2. Le présent document est soumis à la session annuelle du Conseil de 1997 afin de permettre au Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU et au Conseil de la FAO d'examiner les recommandations du Conseil d'administration en juin/juillet 1997, et de les transmettre à l'Assemblée générale et à la Conférence de la FAO pour approbation, en septembre/octobre 1997.
3. A sa quarantième session en novembre 1995, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a adopté, à titre expérimental, de nouvelles politiques régissant les ressources et le financement à long terme du PAM (document CFA 40/5), et notamment de nouvelles modalités de financement, qui ont été utilisées pour calculer l'objectif de contributions proposé pour 1999-2000.

OBJECTIFS ET REALISATIONS ANTERIEURS

4. L'objectif proposé est inférieur à celui de l'exercice en cours, en raison de la baisse des ressources mises à disposition pour le développement (voir tableau récapitulatif ci-dessous).
5. Le montant des contributions en faveur du développement au cours des cinq derniers exercices achevés s'établit comme suit:

Période de contribution	Valeur des produits alimentaires	Contributions en espèces	Total	Objectif	Réalisation de l'objectif (en pourcentage)
<i>(en millions de dollars)</i>					
1987-1988	943,4	293,3	1 236,7	1 40	88
1989-1990	905,8	298,2	1 204,0	1 40	86
1991-1992	802,7	349,7	1 152,4	1 50	77
1993-1994	635,7	346,1	981,8	1 50	65
1995-1996	576,4	252,3	828,7	1 50	55

6. En 1995-1996, l'exercice achevé le plus récent, 57 pays ont fourni des contributions d'une valeur de 829 millions de dollars, soit 55 pour cent seulement de l'objectif approuvé. Ce chiffre confirme l'actuelle tendance à la baisse de l'aide au développement ressentie par le PAM.



7. A sa trente-neuvième session, le CPA est convenu de ramener l'objectif de contributions pour l'exercice 1997-1998 à 1,3 milliard de dollars, un niveau inférieur à l'objectif de 1,5 milliard de dollars approuvé pour les deux exercices précédents (1991-1992 et 1993-1994). Cet ajustement à la baisse de l'objectif de contributions a été opéré en raison des difficultés économiques que traversent certains grands pays donateurs et des coupures budgétaires qu'ils ont dû subir et qui ont entraîné une diminution de l'aide pour le développement. Les conférences de contributions qui se tiennent tous les deux ans confirmant cette tendance à la baisse, le CPA a estimé prudent, à sa trente-neuvième session, d'ajuster l'objectif en conséquence.
8. L'objectif proposé pour le prochain exercice biennal est supérieur aux prévisions de ressources du Plan stratégique et financier pour 1998-2001. En effet, si la baisse des ressources mises à disposition pour le développement a été prise en considération, l'on n'en a pas moins tenu compte des besoins d'aide alimentaire. Ceux-ci restent en effet considérables à l'échelon mondial et le PAM continuera de prévoir des modalités appropriées pour cibler les ressources de développement sur les pauvres qui souffrent de la faim, notamment dans la perspective des engagements pris lors du Sommet mondial de l'alimentation.

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT EN 1999-2000

9. Actuellement, environ 800 millions de personnes dans le monde souffrent de malnutrition chronique; cette situation risque de perdurer si aucune mesure concrète n'est prise pour y remédier. L'aide pour le développement est indispensable pour traiter les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et pour contribuer au développement économique et social et à sa stabilité. L'emploi de l'aide alimentaire dans le cadre d'interventions de développement bien conçues qui intègrent également des activités d'atténuation des effets des catastrophes et de relèvement continuera de figurer parmi les grandes priorités du PAM.
10. Au cours de l'exercice précédent (1995-1996), les activités de développement du PAM ont permis d'atteindre 20 millions de personnes par an. Ce chiffre ne devrait pas varier sensiblement en 1997-1998.
11. En 1996, le portefeuille de développement du PAM se composait de 174 projets, exécutés dans 76 pays, et représentant un engagement total de 5,5 millions de tonnes (d'une valeur estimée à 1,9 milliard de dollars), dont 2,4 millions n'ont pas encore été utilisées.
12. La modicité des ressources mises à sa disposition empêche le PAM d'accroître le nombre des bénéficiaires de son aide au développement. En outre, il reçoit de plus en plus de contributions de type multilatéral à emploi spécifique, qui ne lui laissent pas la souplesse suffisante pour allouer les ressources en fonction d'un ordre de priorité établi d'après des critères spécifiques fondés sur la pauvreté et la sécurité alimentaire.
13. L'aide du PAM pour le développement est de plus en plus conçue autour de l'approche-programme par pays, ce qui renforce le rôle de développement du PAM



et aboutit à une meilleure qualité des interventions du PAM. Grâce à l'approche programme, les activités du PAM correspondent mieux aux priorités nationales du pays bénéficiaire, et sont plus en harmonie avec les programmes des autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement.

14. Des ressources de développement sont également affectées aux activités de relèvement. Les interventions de ce type engagées dans le cadre d'opérations de secours ouvrent des perspectives de développement qui soutiennent l'effort de reprise et éloignent le risque de basculer à nouveau dans l'insécurité. Fournies au titre de la catégorie d'activités "Développement", ces ressources garantissent la poursuite des activités après la phase d'urgence.
15. Les fonds destinés aux projets de développement ou aux activités de développement entreprises dans le cadre des programmes de pays doivent financer les coûts suivants:
 - produits alimentaires;
 - transport maritime;
 - transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM);
 - coûts de soutien directs; et
 - coûts de soutien indirects.
16. Les coûts de TTEM et de soutien directs sont calculés à partir de moyennes établies pour tous les projets. Les coûts de soutien indirects désignent les dépenses effectuées à l'appui de l'exécution de projets mais qui n'ont pas directement trait à leur mise en oeuvre. Ces coûts sont remboursés suivant un barème établi par le Conseil d'après les résultats d'analyses de coûts périodiques.
17. Les fonds nécessaires pour le développement, qui correspondent aux activités déjà approuvées et à celles qui seront approuvées entre 1997 et l'an 2000, sont pris en considération lors de l'établissement de l'objectif de contributions. Au 1er janvier 1997, le solde des engagements non réglés (à savoir la différence entre les quantités de produits alimentaires approuvées à l'origine pour les projets de développement et les quantités déjà reçues) se montait à environ 2,4 millions de tonnes, le niveau le plus bas enregistré au cours des cinq derniers exercices. En 1997-1998, les nouveaux engagements devraient s'élever à 1,3 million de tonnes environ. La solution consistera à maintenir un équilibre entre les engagements et les disponibilités probables de ressources. Le PAM continuera d'annuler certains engagements lorsque la situation le justifiera. De nouveaux engagements seront contractés au titre de l'aide pour le développement afin de continuer à soutenir les pauvres qui ont faim.
18. Le Directeur exécutif propose de fixer l'objectif de contribution pour 1999-2000 à 2,1 millions de tonnes. Cet objectif devrait permettre de couvrir aussi bien les activités de développement que les activités de relèvement qui rentrent dans la catégorie d'activités "Développement"; il devrait également laisser une marge permettant une croissance modeste du portefeuille de développement.
19. Pour calculer la valeur en dollars de l'objectif de 2,1 millions de tonnes, le PAM a estimé le coût moyen des produits alimentaires à 320 dollars par tonne pour l'exercice 1999-2000, celui du transport à 61 dollars et celui du TTEM à 16,7



dollars. Le taux appliqué pour les coûts de soutien directs est de 4,6 pour cent en moyenne du total et celui pour les coûts de soutien indirects de 13,9 pour cent. La valeur totale (produits plus composante en espèces) de l'objectif s'élève donc à un milliard de dollars pour l'exercice biennal.

